

**PROJET PEDAGOGIQUE
ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE
MARIE-LOUISE DISSARD**



*alae.dissard@mairie-saintjean.fr
Élémentaire 06.72.88.89.97
Maternelle 06.08.26.86.01
Place François Mitterrand*

Table des matières

I. Le Projet Educatif Territorial	2
II. Les Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles	2
III. Le projet de direction	2
1. Les missions de l'ALAE.....	2
2. Les principaux axes de travail.....	2
IV. Le projet pédagogique.....	4
V. Le projet de fonctionnement	6
VI. L'équipe d'encadrement.....	15
VII. Rôles et fonctions de l'équipe.....	16
L'équipe	16
La directrice	17
Le directeur adjoint	18
Les animateurs référents	18
Les animateurs périscolaires	18
Le personnel de service et restauration scolaire	19
Les ATSEM	19
Projections actions et animations	17
VIII. Outils.....	18
Le projet d'activité	
Le projet d'animation	
Sorties	
Exercices PPMS incendie	
L'évaluation	
Annexes	

I. Le projet Éducatif Territorial

La collectivité a mené une réflexion globale sur le temps éducatif de l'enfant et s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) qui a été validé pour la période 2022-2025 (jusqu'au 31 août 2025).

Par ailleurs et pour rappel, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a créé un label Plan mercredi. Ce dernier, adossé à un projet éducatif territorial (PEdT) et dans le cadre des accueils de loisirs, crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires dédié aux enjeux spécifiques du mercredi en garantissant une offre périscolaire de qualité. Il répond aux besoins et aux attentes des parents et de leurs enfants.

La Ville de Saint-Jean a également conduit une réflexion dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée pour la période 2024-2028. La CTG permet d'avoir une vision globale et décloisonnée sur des thématiques diverses, partant des besoins des territoires. De nombreux champs d'intervention peuvent être investis : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, formations des professionnels, mobilité etc. L'engagement de la Caf intègre aussi bien la dimension de projet d'un territoire qu'un accompagnement en ingénierie et financier pour le mener à bien.

A ce titre, Le PEdT a vocation à s'intégrer dans la CTG, qui dans un souci de simplification seront renouvelés dans une même temporalité.

Outil partenarial, le PEdT vise à construire ensemble des réponses adaptées aux réalités du territoire, à harmoniser les pratiques et à mutualiser les moyens. Dans ce cadre, enseignants, représentants de parents d'élèves et services municipaux péri et extrascolaires se sont accordés pour poursuivre les efforts visant à créer les conditions nécessaires à la continuité éducative et à favoriser la complémentarité école-Alae.

Tous les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.

La Collectivité, dans le cadre du Pedt, a fait le choix de ne pas assouplir au maximum les taux d'encadrement, en conservant des taux médians en périscolaire : 1 animateur pour 12 enfants en maternelle et 1 pour 16 en élémentaire.

Les axes du Pedt sont les suivants :

- **Agir sur le climat relationnel (scolaire, péri et extrascolaire, petite enfance, jeunesse, familles).**
- **Accentuer la continuité, la cohérence et la qualité éducative (intégrant le plan mercredi).**
- Faire vivre et dynamiser l'ancrage territorial.
- Valoriser et accompagner les compétences et initiatives repérées des 0 -18 ans et de leurs familles.
- Accueillir ensemble, mettre en commun les démarches d'accueil : des logiques administratives à la qualité de la relation d'accueil aux familles.

II. Les Accueils de Loisirs associés aux écoles

Les ALAE sont soumis à la législation et la réglementation relative aux Accueil Collectifs à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM).

Depuis le 1er janvier 2021, les missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement civique ont rejoint l'organisation du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Tous ces accueils doivent être déclarés sur l'application TAM (Téléprocédure Accueil de Mineurs) du ministère permettant la vérification de l'honorabilité de chaque intervenant (animateurs, ATSEM, personnel de restauration, éducateurs sportifs).

Afin que l'accueil dans les ALAE des enfants de moins de trois ans ne soit pas préjudiciable à leur santé et à leur épanouissement, certaines conditions sont préconisées par les services PMI de la Haute-Garonne en accord avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la CAF de la Haute-Garonne. »

Aux vues de ces dispositions l'ALAE accueillera les enfants de moins de trois ans avec une amplitude horaire quotidienne maximum de 9 heures, comprenant la pause méridienne et le temps scolaire.

Les ALAE sont assurés dans chaque école le matin, le midi, le soir et le mercredi après-midi. Lors de ces accueils, les enfants sont encadrés par des responsables, adjoints et animateurs pour la majorité, qualifiés et expérimentés (au moins 80% formés ou en cours de formation, seuls 20% de non qualifiés ne sont autorisés).

Les ALAE, en tant que structure d'accueil de loisirs éducatifs, bénéficient du soutien financier de la CAF.

III. Le Projet de direction ALAE

En plus de la mise en œuvre des objectifs visés dans la politique éducative, le projet de direction s'articule autour de différentes missions et axes de travail qui lui sont propres.

1. Les missions de l'ALAE

- Établir une cohérence entre le projet pédagogique de l'ALAE, le projet d'école et le projet éducatif territorial en tenant compte des attentes des différents partenaires (enfants-parents-enseignants).
- L'ALAE a une mission de service public qui s'inscrit dans la durée. L'objectif premier vise l'organisation du temps périscolaire dans un contexte ludique, en adéquation avec les besoins locaux.
- Respecter les rythmes des enfants en privilégiant l'alternance des temps de loisirs, de repos et de classe.
- Créer une reconnaissance de la structure Alae comme une structure éducative et de loisirs et pas seulement un lieu de garde.

2. Les principaux axes de travail

L'équipe d'animation se donne comme principaux objectifs :

- Connaître l'enfant et sa famille.
- Soutenir le développement de sa socialisation par le biais d'échanges entre enfants, de rencontres avec les partenaires extérieurs, avec les autres ALAE.
- Favoriser la cohésion d'équipe ainsi que la communication (Atsem, AESH, animateur, enseignants, agent de service).
- Permettre à l'enfant de s'épanouir sur tous les temps de loisirs.
- Travailler en cohérence avec les partenaires de la vie de l'enfant, l'équipe enseignante, les familles (communauté éducative).

IV. Le Projet Pédagogique

Il s'agit de l'application directe du projet éducatif en lien avec le projet d'école. La déclinaison des intentions éducatives qui suit s'oriente essentiellement sur le respect des rythmes de l'enfant.

Les intentions développées seront les suivantes :

Aménager le rythme du temps périscolaire et extrascolaire de l'enfant.

Ce qui veut dire :

- Permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu.
- Permettre à l'enfant de faire des choix et d'avoir des espaces de liberté.
- Permettre à l'enfant de vivre à son rythme dans le respect des règles de vie en collectivité et des règles de sécurité.

Intentions éducatives	Les Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Les moyens
<p>Aménager le rythme de l'enfant durant le temps périscolaire en tenant compte des autres temps (scolaire, familial, extrascolaire).</p>	<p>Respecter les rythmes individuels de l'enfant.</p> <p>Favoriser l'épanouissement de l'enfant au sein du collectif.</p> <p>Favoriser la communication entre école/Alae dans l'intérêt de l'enfant.</p> <p>Promouvoir la vie en collectivité.</p>	<p>Favoriser la pause méridienne (Alae) comme un temps de récupération et de détente.</p> <p>Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant et non pas demander à l'enfant de s'adapter à la structure.</p> <p>Permettre à l'enfant de se réaliser et faire ses propres choix.</p> <p>Tenir compte des besoins momentanés de chacun.</p> <p>Mettre en place des temps de concertation avec l'école, associations de parents d'élèves et l'Alsh.</p> <p>Amener les enfants à se retrouver par centres d'intérêt.</p>	<p>Aménager des espaces diversifiés en autonomie.</p> <p>Mettre en place des lieux de détente, de repos, de sieste pour les plus petits.</p> <p>Mettre en place des forums de discussions, d'échanges avec les enfants.</p> <p>Présence, disponibilité et intervention d'animateurs pour veiller au bon déroulement sur le temps de jeu.</p> <p>Mettre en place d'un coin devoirs pour ceux qui le souhaitent de façon autonome sous la surveillance d'un animateur.</p> <p>Présenter des règles de vie communes.</p>

V. Le Projet de fonctionnement

L'ALAÉ fonctionne du jeudi 01 septembre 2022 au vendredi 07 juillet 2023 au soir et sera fermé pendant les vacances scolaires.

Les horaires d'ouverture sont : **07h30 à 08h50 - 12h00 à 13h50 - 16h30 à 18h30** (lundi, mardi, jeudi et le vendredi) et pour le mercredi **07h30 à 08h50 - 12h00 à 18h30**.

Les temps d'accueil (Arrivée/départ des enfants)	Lundi	07h30 à 08h50 - 16h30 à 18h30
	Mardi	07h30 à 08h50 - 16h30 à 18h30
	Mercredi	07h30 à 08h50 - 13h30 à 14h00 - 16h30 à 18h30
	Jeudi	07h30 à 08h50 - 16h30 à 18h30
	Vendredi	07h30 à 08h50 - 16h30 à 18h30

Les effectifs

En maternelle les enfants sont répartis dans 6 classes pour un total de 164 élèves scolarisés.

En élémentaire les enfants sont répartis dans 11 classes et une ULIS : 278 élèves

La fréquentation prévisionnelle en ALAE est la suivante :

	Matin	Midi	Soir
Maternelle	45	110	70
Elementaire	110	250	170

Maternelle

1. Les locaux

L'utilisation des locaux est concertée entre l'école et la Ville et les espaces sont mutualisés.

- Deux cours
- Une salle polyvalente bâtiment B.
- Une salle polyvalente bâtiment A.
- Un réfectoire (accueil matin)

- Des sanitaires intérieurs.
- Deux dortoirs.
- Deux salles de relaxation.
- La salle magique bâtiment B
- Le préfabriqué / bibliothèque dans la cour bâtiment B
- le préfabriqué, salle multi-activités dans la cour bâtiment A

L'équipe d'animation s'engage à limiter ses déplacements durant le temps de classe afin de ne pas déranger le travail des enseignants.

2. La journée type en maternelle

Temps du matin	
7h15	Installation des pôles de jeux en cantine maternelle et salle magique (construction, voitures, lecture, coloriages). Préparation de l'accueil
7h30	Ouverture de l'Alae
7h30-8h30	Les parents accompagnent les enfants à la porte de l'accueil. L'animateur référent note l'arrivée des enfants jusqu'à 8h50 (pointage jusqu'à 8h45). Accueil échelonné et mise en place d'ateliers et de jeux libres par les animateurs.
8h15	Rangement, sortie cour, si le temps le permet. <i>Sinon, 8h30, rangement et rassemblement pour les enfants du bâtiment A.</i>
8h40	Passage aux toilettes, rassemblement dans la salle polyvalente (proposition de chant, devinettes etc.).
8h45	Les animateurs accompagnent les enfants dans les classes. Passage de relais et d'infos aux enseignants et aux Atsem. Pour la personne de l'accueil : synchroniser la tablette et report du chiffre total sur le cahier des effectifs et distribution des appels dans les classes.

Temps du midi	
11h55	Les animateurs font l'appel dans les classes. Les enseignants récupèrent les enfants non-inscrits à l'Alae. APC : de 12h à 12h30 les lundis et vendredis
12h	Les animateurs accompagnent les enfants aux toilettes avec les Atsem pour les PS et MS Les animateurs des GS proposent un jeu, des ateliers avant le repas de 12h40
12h00	<u>Temps du repas</u> : Les animateurs, Atsem et agents de service placent les enfants dans la cantine, les enfants de moyennes sections entrent en premier et se placent au niveau de la grande cantine (40 enfants environs). Les petites sections mangent du côté de la petite cantine (35 enfants environ). Les adultes se répartissent dans la cantine (3 adultes en petite section et 4 adultes avec la moyenne section). Tous les adultes mangent à table avec les enfants ; ils apportent l'aide et l'accompagnement nécessaires aux enfants et s'assurent du bon déroulement du repas.
12h-12h30 12h40-13h30	Les Grandes Sections: 12h-12h30 : petits ateliers proposés par les animateurs. Les lundis et vendredis, un petit groupe de MS/GS vont en APC. 12h40-13h30 : accompagnés de 3 animateurs, ils mangent en cantine élémentaire, service au plateau dès la rentrée afin de les habituer pour leur rentrée en CP.
12h45 - 13h00	Départ en sieste pour les PS. (relais avec les atsems) Départ échelonné de la cantine, passage aux toilettes et temps libre dans la cour pour les MS.
13h10	Les animateurs présentent les ateliers (créations, expression ou en extérieur). Un espace calme avec livres est mis à la disposition des enfants qui le désirent sous la surveillance d'un adulte.
13h30	Les grandes sections sortent de la cantine, passent aux toilettes et partent en relaxation.
13h30	Fin des activités, et rassemblement des enfants. Passage aux toilettes. Relaxation
13h50	PP10 de 13h50 à 14h : rappel du fonctionnement et échange du temps méridien.

Rôle et missions de chacun :

Équipe d'animation et ATSEM

- Installer et aider les enfants à se placer à table.
- Inciter les enfants à goûter tous les plats, ne pas les forcer.
- Servir l'eau pour les enfants de sa table.
- Aider le personnel de service à couper les denrées si besoin.
- Rendre l'enfant autonome (montrer et inciter)
- Gérer le bruit à la cantine (demande de l'ensemble de l'équipe).
- Veiller à ce que le repas reste un temps de tranquillité et de convivialité.
- Échanger avec les enfants et favoriser l'expression et l'écoute.
- Assurer le départ des enfants de la cantine : PS en premier puis MS.

Personnel de service

- Servir l'eau avant que l'enfant n'arrive.
- Accueillir les enfants.
- Gérer le bruit à la cantine (sans crier).
- Servir les plats pour toutes les tables.
- Servir le pain juste après l'entrée si elle ne contient pas de féculent.
- Couper les denrées si besoin pour toutes les tables.
- ouvrir les barquettes avant de servir si besoin.
- Poser les barquettes ouvertes sur les tables où il y a des animateurs.
- Servir le pain et l'eau pour toutes les tables.
- Échanger si possible avec les enfants entre les services de plats.
- Aider les enfants à débarrasser si besoin.
- Placer des paniers à couverts sur toutes les tables.

Enfants

- Empiler les verres
- Mettre les couverts (pointes vers le haut) en fin de repas dans les paniers prévus à cet effet.
- Rassembler et trier les déchets dans deux barquettes, au centre de la table. (déchet organique et recyclable)
- Empiler les assiettes.

Les animateurs, les ATSEM et le personnel de cantine veillent à ce que les enfants restent assis tout au long du repas (passage aux toilettes en amont), qu'ils respectent les règles du repas (politesse, respect, etc.).

Temps du soir	
16h05	Préparation de l'accueil
16h10 16h15	Les animateurs se dirigent vers les classes pour faire l'appel. Les maitresses récupèrent les enfants non-inscrits à l'Alae, afin qu'ils soient récupérés par leurs parents au niveau des portes d'entrées. Ouverture des portes de l'école à 16h15. Les animateurs récupèrent tous les enfants qui restent. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les enfants ne pourront être récupérés par leurs parents qu'à partir de 16h30.
16h20	Temps du goûter : les enfants présents sont automatiquement inscrits à l'Alae. Le temps du goûter se déroule dans le réfectoire ou dans la cour si le temps le permet. Les animateurs veilleront à ce que les enfants profitent bien de ce temps de pause pour se détendre. Une fois le goûter terminé, les enfants rangent leur boîte à goûter dans leur cartable. Attention à mettre les déchets dans des poubelles mobiles et les rentrer après le goûter. GS : cour du bâtiment A (goûter + activités) PS/MS : cour du bâtiment B (goûter + activités) Si le temps le permet sinon cantine ou salle polyvalente bâtiment B. (salle magique, coin bibliothèque, salle de motricité)
16h30	Ouverture de l'accueil de l'Alae. Un animateur sera positionné à l'accueil parents. Il appellera les enfants au fur et à mesure que les parents arrivent par talkie –walkie, en relation avec un autre animateur positionné avec les enfants. L'enfant récupère ses affaires (cartable, manteaux, boîte à goûter), les PS seront accompagnés le temps nécessaire. Emargement des familles.
16h45	Conduites de projet d'activités spécifiques et des ateliers de découvertes. Les départs des enfants se font de manière échelonnée.
17h45	Fin des activités, retour des GS vers le bâtiment B. Suivant le temps, salles du bâtiment B ou extérieur, pour des jeux collectifs (jeux de ronde, jeux musicaux, etc.).
18h00-18h30	Rassemblement des enfants dans la petite cantine pour des jeux calmes. Un animateur se détache pour la fermeture des locaux (bien vérifier les portes et fenêtres).

3. les projets transversaux

- Le projet passerelle avec les enfants des crèches se fait courant mai. Les enfants viennent accompagnés sur un mercredis après-midi, afin de découvrir leur nouvelle école, Alae. Ce projet partenarial est fait en collaboration avec le service petite-enfance
- Le projet TPS, les enfants de toute petite section peuvent fréquenter l'Alsh durant le mois d'août avec une préconisation à la demi-journée
- Le projet la grande lessive
- Le projet autour de la thématique dégagée par l'équipe enseignante « les animaux féériques »
- La journée du livre en partenariat avec la médiathèque

Elémentaire

1. Les locaux

- Une salle BCD (cycle 3)
- Une salle infirmerie
- Deux cours avec des préaux (rassemblement, jeux sportifs, espace détente).
- Un réfectoire (jeux de sociétés, activité calme et accueil matin et soir).
- Des sanitaires intérieurs et extérieurs.
- Une salle ludomotion, utilisée par les enfants de l'ULIS (cycle 2)
- Une salle multi-ateliers (RDC, cycle 3)
- Une ludothèque et coin devoirs (préfabriquée)
- Un préfabriqué art plastique
- Un coin herbe

L'équipe d'animation s'engage à limiter ses déplacements durant le temps de classe afin de ne pas déranger le travail des enseignants.

2. La journée type en élémentaire

Le temps du matin

07h15	Installation de l'accueil : feuilles de pointage et tablette. Installation de la cantine.
7h30	Ouverture de l'Alae
07h30-08h30	Un animateur est à l'accueil pour cocher les enfants présents. Accueil échelonné et mise en place d'ateliers et de jeux libres par les animateurs dans la cantine et au préfabriqué. (En fonction des effectifs)
08h30	Rangement des jeux, sortis dans la cour (le réfectoire reste ouvert pour les enfants qui le souhaitent). De plus, les enfants du cycle 2 seront descendus en cour du bas.
08h45	Fermeture du réfectoire.
08h50	Passage de relais (et des informations) aux enseignants. Pour la personne de l'accueil : synchroniser la tablette et report du chiffre total sur le cahier des effectifs.

Le temps du midi

Heure	
11h45	Préparation du matériel pour les activités, affichage des activités au tableau, préparation des talkies walkies, sac infirmerie, cahier médiation.
12h00-12h05	Les animateurs font l'appel dans les classes et récupèrent les enfants inscrits à la cantine. Passage aux toilettes. Vérification des effectifs par l'animateur d'accueil cantine.
12h05	Passage des élèves ce CE2/CM2 échelonnée puis arrivent, après les appels, les CP et CE1 avec 5 animateurs, ils se placent d'abord dans la petite cantine afin de libérer la place pour les GS puis dans la grande cantine, ensuite arrivent les enfants en échelonné et selon leur envie jusqu'à 12h35. Les lundis et jeudis midi APC de 12h00 à 12h30.
12h40	Arrivée des grandes sections
12h45-13h15	Service au plateau pour les enfants qui n'ont pas encore mangé (CE2/CM2) à 13h15 pour le dernier service. Les enfants se dirigent soit en cantine soit en activités avec les animateurs.
13h50	Passage de relais et des infos aux enseignants. PP10 de 13h50 à 14h : rappel du fonctionnement et échange du temps méridien.

3) Rôle et missions des équipes sur la pause méridienne

Le régulateur : se trouve en cantine, équipé d'un talkie, il gère le flux des enfants et indique au régulateur n°2 la disponibilité des places en cantine. Il veille également à ce que les enfants aient goûté ce qu'il y a au menu. L'enfant lève la main quand il a fini, le régulateur vérifie que l'enfant ait correctement mangé et alors à ce moment-là, l'enfant est autorisé à se lever de table.

Le poste de l'animateur chargé de l'accueil cantine : il est positionné à l'entrée de la cantine, sur une petite table. Il se charge de confirmer la présence de l'enfant sur la feuille de pointages journaliers en floutant les colonnes 2 et 3. Les enfants ayant des régimes spéciaux ou particuliers, se munissent de leur rond de verre nominatif. Les enfants se dirigent ensuite en cantine.

Les postes d'animation

Les autres animateurs sont positionnés sur des espaces d'activités et de jeux :

- Le préfa art plastique
- La salle ludomotion
- La salle ludothèque
- Salle BCD
- Salle atelier
- La cour du haut
- Cours du bas

Le poste animateur médiation, Mister bobo

Il y a également tous les jours, un animateur chargé de la médiation et de soigner les petits bobos en fonction des effectifs animateurs. L'animateur n'oublie pas de noter sur le cahier de soins et d'en référer à la direction pour en informer les parents si besoin.

Les postes d'animation

Sur les différents créneaux détaillés ci-dessus, l'animateur se trouvera soit sur un temps convivial (repas à table avec les enfants), soit sur un poste d'animation ou de fonctionnement.

Déroulement pause méridienne

Les élèves passent échelonnés selon leur envie, sauf les CP et Ce1 qui mangent par en classe en début d'année afin qu'ils intègrent le fonctionnement du temps du midi. Les enfants sont décrochés une fois l'appropriation du fonctionnement sur ce temps.

A 12h40, les GS entrent en cantine pour prendre leur repas.

Les enfants de CE2 à CM2 entrent en cantine, après s'être présentés à l'animateur qui note leur présence.

Les enfants, aidés des agents de restauration, prennent un plateau sur lequel l'ensemble des couverts est posé ainsi qu'une entrée et un dessert individuel. Le plat chaud leur est servi directement dans l'assiette. Une fois le plateau complet, les enfants vont s'installer aux tables de leur choix.

Une fois le repas terminé, l'élève débarrasse son plateau sur une desserte, en participant, toujours avec l'aide des agents de restauration, au tri des déchets. (Recyclable et bio-déchets) Il débarrasse son plateau avant de sortir. Il y a un sens précis de circulation, pour éviter que les enfants ne se croisent, ils entrent dans un sens et sortent de l'autre, cela évite les accidents

5) Modalités d'Accueil des enfants de l'Ulis sur la pause méridienne

Une salle leur est dédiée, cette salle mutualisée avec l'école est nommée la salle « ludomotion ». Après le repas, les enfants vont faire un petit temps calme ritualisé par des petits jeux ou activités. Puis selon l'envie de chacun, soit ils partent rejoindre les copains en activités, soit ils restent dans la ludomotion pour y faire des activités variées ou juste se reposer.

Du matériel spécifique leur est attribué : couvert et verre ergonomique, jeux adaptés...

Une animatrice référente gère les enfants et les activités à l'intérieur de cette salle.

Depuis la rentrée, nous avons des AESH qui travaillent sur la pause méridienne afin d'accompagner au mieux les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie de la vie quotidienne, propose des jeux et des activités ludiques. Elles suivent plusieurs enfants sur la semaine selon les besoins répertoriés en amont mais aussi pour que les enfants se familiarisent avec plusieurs adultes. Leur planning peut-être modifié selon les absences des enfants ou si ceux-ci ne nécessitent pas un accompagnement renforcé sur une période.

4) Projet autour du gaspillage alimentaire

Le bien mangé et le mieux manger est axe fort de la ville avec une thématique autour de la lutte du gaspillage alimentaire.

Pour cela, l'école Marie-louise Dissard est le site pilote pour la Ville de Saint-Jean, à ce titre plusieurs membres des équipes restauration et d'animation ont pu suivre des formations autour de cette thématique.

Il est important que le temps passé à table ne soit pas restreint, ainsi selon le rythme de chacun, les enfants peuvent passer entre 20 et 40 minutes attablés. Les enfants ont en amont une lecture des menus quotidienne soit par les enseignants soit par les animateurs au moment de l'appel.

Ils annoncent e début de service s'ils ont faim ou non par « faim de loup » ou « faim de moineau », le personnel de service adapte ainsi les proportions données. Le RAB est systématiquement redistribué aux enfants.

Exemples d'actions autour du gaspillage alimentaire :

L'équipe restauration propose plusieurs fromages ou fruits, une partie des fruits sont coupés, les pommes sont épluchées et coupées pour les maternelles, le pain est placé en bout de ligne de self.

En début d'année un jeu autour de l'équilibre alimentaire et Gaspillage Alimentaire, ainsi les enfants se saisissent de la thématique. Plusieurs actions pour lutter contre le GA sont proposées tant par l'équipe de restauration que par l'équipe d'animation.

Des ambassadeurs du goût, chez les enfants et adultes sont désignés et remplissent une fiche de satisfaction. Une rotation est faite régulièrement pour solliciter l'avis de chacun.

Une communication lisible sera apportée aux familles sur : les menus, les semaines thématiques du goût, le poids des biodéchets. Les parents peuvent venir manger sur site après information au service Education une fiche de satisfaction leur est remise.

Temps du soir

16h00	Préparation du matériel pour les activités, trousse de soins, panneau d'activités, installation de l'accueil etc.
16h15	Les animateurs font les appels dans les classes et accompagnent les enfants inscrits à l'Alae (cour si le temps le permet). Les autres enfants (non-inscrits à l'Alae) sont conduits vers la sortie par les enseignants. Les enfants prennent leur goûter, rangent leur cartable au garage à cartable puis vont dans la cour. 1 animateur en Mister bobo et un médiateur (cf. rôles et missions)
16h20	Temps du goûter (cantine ou dans la cour). Les activités sont énoncées à ce moment-là (soit lors d'un rassemblement ou du goûter.) les animateurs veillent à ce que les enfants soient en activités ou temps libre géré
16h30	Ouverture de l'accueil en cantine élémentaire. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les enfants inscrits à l'Alae ne pourront être récupérés par leurs parents qu'à partir de 16h30. Un membre de la direction et un animateur sont à l'accueil et se chargent de : - Ouvrir la porte aux parents, après vérification des identités (VIGIPIRATE) - Appeler l'enfant au talkie par l'intermédiaire du deuxième animateur qui se trouve dans la cour. - Faire signer les familles sur la feuille d'émargement. - Pointer les enfants et compléter la feuille d'émargement (personne habilitée, heure et lien de parenté). - Faire le lien d'informations auprès des familles
16h30	Rangement du goûter. Les départs des enfants sont échelonnés.
16h45	Début des activités. l'animateur médiateur accompagne les enfants qui prennent le transport scolaire (vers 17h).
18h00	Fin des activités, rangement, temps libre dans la cour si le temps le permet (sinon cantine élémentaire). Un animateur se détache pour la fermeture des salles (vérification des portes et fenêtres, digicode). L'animateur fait le tour pour ramasser les affaires oubliées et du matériel non rangé (ballon, corde...)
18h15	Les animateurs accompagnent les enfants dans le réfectoire.
18h30	Fermeture de l'Alae (report des effectifs sur le cahier)

Les mercredis

Les accueils du mercredi se déroulent de la façon suivante :

Dans le cadre du Plan Mercredi, les accueils périscolaires du mercredi de la commune de Saint-Jean sont déclarés comme accueil collectifs de mineurs.

Les enfants sont accueillis dès la fin de l'école, à midi et sont conduits à la cantine.

Les enseignants se chargent d'appeler les familles le mercredis midi, s'il y a un souci.

Ils peuvent être récupérés par les familles entre 13h30-14h ou peuvent être accueillis jusqu'à 18h30, avec un départ échelonné à partir de 16h30, comme les autres soirs de la semaine

Les effectifs étant plus réduits, les animateurs interviennent sur l'ensemble des mercredis.

Réunion 1 fois tous les 3 semaines à l'ALAE les mercredis matins 9h30-11h45 point fonctionnement / projets / plannings.

Les mercredis sont propice à développer des projets, grâce à une amplitude horaire plus importante

En ce début d'année les projets sont :

- Découverte de la faune et flore d'Occitanie
- Création d'une caisse à savon
- Contes et légendes d'Occitanie
- Création d'un terrarium,
- Projet potager
- Création de cabane et mangeoire pour oiseau
- Projet chorale et spectacle

D'autres projets seront proposés en cours d'année en concertation avec les enfants.

Un temps fort sera proposé en fin d'année en direction des familles afin de valoriser le travail des équipes et des enfants tout au long de l'année.

Journée type du mercredi

07h15	Installation des deux accueils (élémentaire et maternelle).
07h30-08h30	Ouverture de l'accueil. Mise en place d'ateliers et de jeux libres par les animateurs dans la cantine pour les élémentaires et dans la salle cantine maternelle pour les PS MS et GS
08h30-08h50	Jeux libres dans la cour Passage de relais et infos aux enseignants.
11h55	Sortie des enfants pour le bus
12h00	Sortie des classes, passage aux toilettes.
12h05	Repas pris au sein de la cantine de l'école (un seul service)
12h50	Sortie cantine, temps libre dans la cour. Entrée en sieste pour les PS.
13h30	Temps calme pour élémentaires, relaxation pour tous les enfants dans la salle polyvalente bâtiment B de la maternelle. Accueil des parents et départ des enfants en demi-journée (côté maternelle).
14h30	Projets et ateliers de découvertes seront proposés par les animateurs.
16h00	Goûter des enfants (élémentaire et maternelle) sous le préau si le temps le permet sinon dans la cantine maternelle et élémentaire. Les enfants ramènent leur goûter
16h30	Ouverture de l'accueil des parents côté maternelle (accueil unique au regard des effectifs)
16h30 -18h30	Pôles d'activités dans la salle polyvalente et jeux extérieurs. Départ des enfants en échelonné.

VI. L'équipe d'encadrement

L'équipe d'encadrement se compose de 29 personnes :

- 1 directrice accueil de loisirs (BEATEP ASVL)
- 2 directeurs adjoints (BAFA/BAFD)
- 7 animateurs référents à temps complet à l'Alae et à l'Alsh : 4 en l'élémentaire, 3 en maternelle (diplômés BAFA, BAPAAT).
- 3 animateurs qui travaillent à temps non complet (25h) à l'Alae et à l'Alsh, 2 en l'élémentaire et une en maternelle.
- 11 animateurs annualisés Alae (temps non complet 16h) pour la plupart titulaires du BAFA ou du CAP PE.
- 5 Atsem (pour la maternelle), grade ATSEM ou diplômées du CAP Petite enfance.

Encadrement prévu

Alae	Matin	Midi	Soir
Maternelle	5 animateurs	5 animateurs 5 Atsem 1 directeur adjoint	1 ATSEM 5 animateurs 1 directeur adjoint
Élémentaire	7 animateurs	15 animateurs 1 directeur adjoint	10 animateurs 1 directeur adjoint

VII. Rôles et fonctions de l'équipe

L'équipe

L'école et l'Alae travaillent sur des projets communs comme :

- Les règles de vie au sein de l'école.
- Projet solidaire « Fambine »
- Projet Anglais, participation au décor et costumes
- Projet environnement et biodiversité
- Les groupes de parole
- conseil de vie des élèves, un animateur est présent sur chaque rencontre
- la fiche de réflexion, qui permet un suivi commun des enfants. Cette fiche de réflexion permet à l'enfant de prendre du recul sur son geste, d'avoir un échange avec ses parents et de réfléchir à comment il aurait pu éviter/ ou réparer son geste

L'équipe s'engage à prendre connaissance et appliquer la réglementation en vigueur concernant les ACCEM (Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs).

Chaque agent s'engage à ne pas divulguer des informations relevant de la vie personnelle et privée des enfants, des parents, des collègues, sauf en cas de force majeure.

L'ensemble des agents intervenant en ALAE est tenu de respecter, sous peine de sanctions, certaines obligations : secret professionnel (art26), discrétion professionnelle, obligation de réserve (loi n°83-634 du 13 juillet 1983).

La posture éducative attendue des animateurs est la suivante :

- L'animateur comme « auxiliaire de l'école » devra adapter ses interventions de façon à respecter en priorité le rythme de l'enfant durant le temps scolaire.
- Il aura le souci permanent de respecter le projet pédagogique qui pose le cadre et notamment le lien indispensable avec l'école.
- Aucune « concurrence » avec l'école dans les activités.
- Articulation des projets de l'école avec les projets de l'ALAE (davantage de cohérence, de complémentarité, de fluidité dans les temps de transition ; mêmes règles, même traitement et interprétation de celles-ci).

Le rôle attendu de l'animateur est d'amener l'enfant à devenir acteur de son temps de loisirs : l'enfant ne doit pas « subir » le poids de la collectivité mais apprendre à y vivre en étant acteur de ses loisirs. Ce qui veut dire :

- Permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu, dans un espace sécurité et rassurant.
- Permettre à l'enfant de faire ses propres choix et d'avoir des espaces de liberté.
- Permettre à l'enfant de vivre à son rythme.

Le rôle d'animateur est donc de veiller au bon déroulement sur le temps de jeu, d'animer et de dynamiser, de jouer avec, de laisser jouer. Les animateurs hommes ne resteront jamais seuls avec les enfants pour prévenir toute accusation à caractère sexuel.

Les animateurs seront les interlocuteurs privilégiés auprès des enseignants, parents et enfants.

L'intégration de nouveaux s'effectuera sous forme de « tutorat » de l'équipe de direction et des animateurs référents.

Afin de mobiliser chaque acteur intervenant au sein de l'école, la cohérence de l'action doit être renforcée en :

- Donnant un sens commun et partagé de l'action menée.
- En recentrant les équipes d'animation sur les fondamentaux, à savoir la primauté de l'école, l'ALAE et l'école étant deux entités complémentaires et interdépendantes, partenaires ayant un discours commun, chacun avec ses prérogatives.
- En expliquant aux familles, de façon coordonnée et cohérente, les buts communs poursuivis pour le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

L'équipe d'animation s'engage à avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée, un langage et un comportement respectueux. Il est interdit de fumer dans les locaux et d'utiliser les téléphones portables durant le temps de l'ALAE.

Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques ainsi que le devoir de réserve sont à respecter.

Chaque animateur est tenu de respecter et d'appliquer le règlement.

En cas de retards non justifiés, l'animateur s'expose à des avertissements suivis de sanctions disciplinaires voire l'interruption du contrat.

Toute absence non programmée devra être justifiée par un document officiel, la directrice de l'ALAE doit en être avertie immédiatement.

Interdiction d'utiliser son portable personnel notamment pour prendre des photos d'enfants. Utilisation de l'appareil photo de l'Alae.

Réunions (présence obligatoire des animateurs)

- 1 réunion hebdomadaire le lundi pour l'équipe (plannings-projets-préparations).
- 1 réunion hebdomadaire pour l'équipe de direction.
- 1 réunion de rentrée.
- 1 réunion de rentrée avec le personnel de service.
- Des bilans réguliers de tenue de poste seront effectués tout au long de l'année.

La directrice d'accueil de loisirs

Elle est responsable de l'ensemble des temps Alae et de l'Alsh (petites vacances et vacances d'été). Elle est responsable des enfants et du personnel intervenant.

Elle recrute l'équipe pédagogique et a un rôle de formateur.

Elle interviendra durant les vacances scolaires sur la supervision de l'ALSH.

Elle construit et propose le projet pédagogique concernant l'Alae. Elle coordonne et organise la mise en place des activités qui en découlent. Elle encadre l'équipe d'animation selon les règles passées au sein de la collectivité.

Elle assure le lien avec les familles, l'équipe enseignante, pilote l'équipe d'animation, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative, la gestion de l'équipement, des ressources humaines et participe à la définition des orientations stratégiques de l'Alae.

Elle doit prévoir, organiser, coordonner et analyser les résultats.

Elle est chargée d'appliquer, en ce qui la concerne, les procédures et règles édictées par la municipalité.

Elle informe également sa hiérarchie des actions menées et de tout point nécessitant une intervention (travaux, réunions de service à programmer, coordination...).

Le directeur adjoint

Il est garant de l'application sur le terrain du projet pédagogique. Il portera une attention particulière à la relation d'aide, à l'explication des modalités de conduite de projet auprès des animateurs, à la communication auprès et entre les différents partenaires. Il se préoccupe du fait qu'à chaque étape, chacun tienne le rôle qui lui a été attribué dans la réalisation du projet commun. Il est responsable sanitaire et responsable du matériel pédagogique.

Il est amené à faire des ouvertures et fermetures sur le temps Alae et Alsh. Il peut être amené à remplacer la directrice en cas d'absence et ainsi assumer toutes ses fonctions (administratives, encadrement équipes, réunions mairie...). Intervient également le mercredi et durant les séjours et les vacances à l'Alsh.

Les animateurs référents Alae/Alsh

Ils auront pour rôle d'être les interlocuteurs auprès de la direction pour le passage d'informations (équipe, école, familles, enfants...). Ils anticipent la préparation des activités et sorties (malle pédagogique, fiches sanitaires, trousse de soins).

Annualisés et donc présents durant toute l'année scolaire, ils seront référents de projets.

Ils auront aussi pour rôle d'accompagner les nouveaux animateurs : présentation du fonctionnement, des projets, du « tutorat », etc.

Les animateurs référents devront assurer la gestion des présences enfants : fiches d'appels, pointages des présences (douchettes). En dehors de ces missions spécifiques, ils restent au même titre que les autres, des animateurs.

Les animateurs périscolaires

Ils permettent aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir. Ils mettent leur professionnalisme, leur patience, leur disponibilité au service des enfants.

Ils sauront adopter une posture éducative telle qu' « auxiliaire de l'école » et tenir compte du rythme de l'enfant dans la journée scolaire (temps de repos, de défoulement) afin que les enfants soient le plus aptes à recevoir la classe.

À tout moment, ils sont garants de la sécurité physique et affective des enfants.

Ils doivent proposer des activités qui permettent la découverte, une ouverture d'esprit à la portée de tous. Leur investissement auprès de l'équipe d'animation lors des réunions ainsi qu'auprès des enfants est permanent (c'est un vrai métier) qui nécessite la recherche du renouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question.

Ils travaillent en accord avec le projet éducatif et pédagogique et avec les règles de la structure. Ils peuvent proposer, élaborer et conduire des projets d'animation ou d'activités.

L'animateur s'exprime dans un langage correct, adapté aux enfants en prenant soin de ne pas crier pour s'adresser à eux.

Le personnel de service

Le personnel d'entretien : Le personnel assure l'entretien des locaux le matin avant l'ouverture de l'Alae.

Le personnel de cantine : Il prépare l'avant repas (chauffe, préparation des tables, chariots, carafes d'eau, , préparation éventuelle des entrées).

Le personnel cantine veille au bon déroulement du repas et participe à l'action éducative auprès des enfants au même titre que les animateurs (politesse, gestion du bruit, tenue à table etc...).

Les intentions du projet pédagogique leur sont présentées. La chef d'équipe effectue une réunion hebdomadaire avec la directrice de l'Alae et 2 fois par mois avec la responsable du service Entretien-Restaurant scolaire pour évaluer les actions menées durant le temps de repas et proposer des évolutions à mettre en place, afin que ce temps soit le plus plaisant possible pour l'enfant.

Les ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)

Elles sont chargées de porter assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants de 3 à 6 ans, sous la responsabilité des enseignants. Elles s'occupent des préparations et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants, sous la responsabilité du responsable Affaires Scolaires.

- Participation à la communauté éducative (fonction éducative : participation à l'apprentissage des règles de vie en société, respect des autres, acquisition de l'autonomie vestimentaire, sensibilisation aux règles d'hygiène).
- Encadrement des enfants durant la pause méridienne (animation d'activités, accompagnement du repas, sieste) sous la responsabilité du directeur de l'Alae.

Le fonctionnement des Atsem sur le temps Alae le midi

Chaque jour :

- **De 12h00 à 12h15** : 5 Atsem présentes sur le terrain pour assurer l'appel dans les classes et l'accompagnement des enfants aux toilettes puis à la cantine.
- **De 12h15 à 12h45** : 2 Atsem prennent le repas dans la salle de pause. En parallèle 3 Atsem qui prennent le repas avec les enfants en cantine.
- **De 12h45 à 13h15** : 5 Atsem présentes sur le terrain pour assurer l'accompagnement des enfants aux toilettes et prise en charge de la sieste et/ou de la relaxation.
- **De 13h15 à 13h45** : 3 Atsem pour deux dortoirs, 2 Atsem en pause.

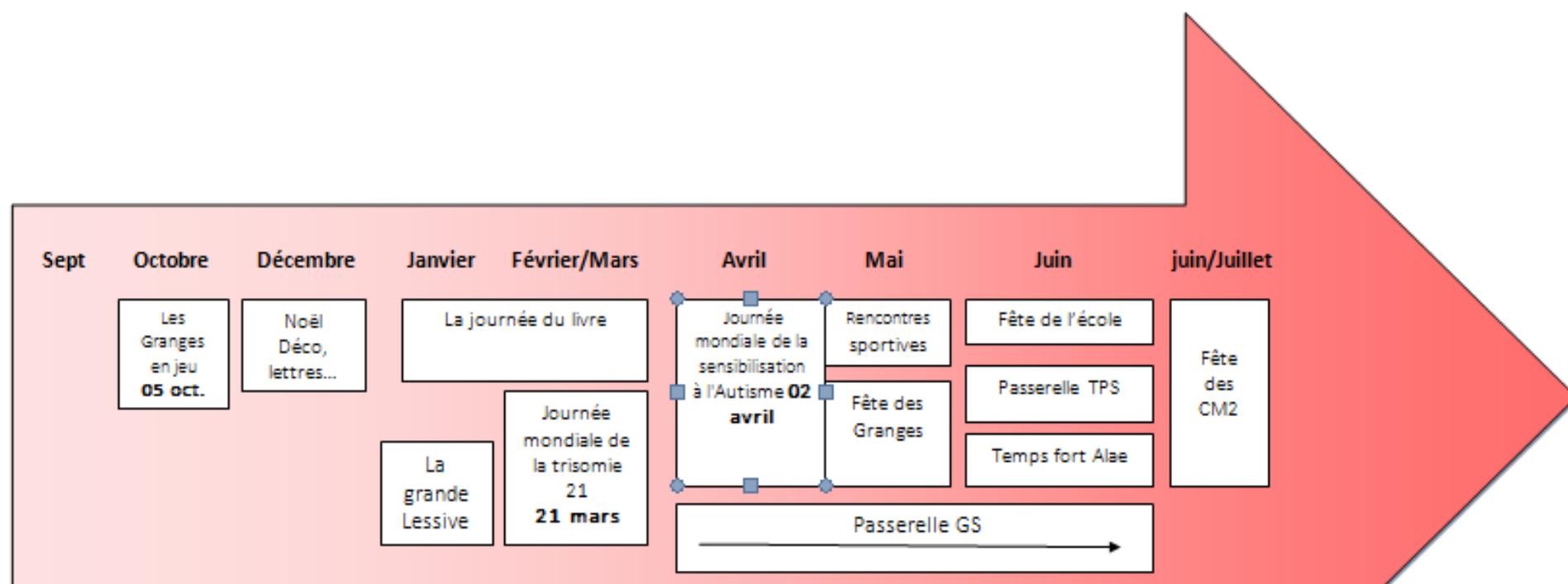
Chaque Atsem intervient un soir dans la semaine et sur une période les mercredis

Durant tous les temps d'accueil du public, il est attendu des membres de l'équipe : du dynamisme, de la réactivité, de la créativité, de la prise d'initiative, de la rigueur, le respect des personnes et des règles établies, le respect du devoir de réserve.

Il est de notre responsabilité de :

- Rassurer les enfants et leurs parents.
- Montrer et expliquer les règles et de les faire appliquer.
 - Respecter le projet éducatif et pédagogique.

En parallèle des projets, ci-dessous une projection prévisionnelle des actions & animations de l'année



Actions préventions (climat scolaire, vivre ensemble, groupe de parole).

Projet sanitaire avec l'AEHP : action de sensibilisation sur une thématique de santé publique.

Atelier jeux d'opposition (Jacques-Bernard animateur) les mercredis durant 1 trimestre.

Le Projet intergénérationnel chaque dernier mercredi du mois à partir du 27 novembre 2024 (les séniors en cantine)

Le sport ludique avec Marion&Stéphane (éducateurs sportifs) par période, les lundis, mardis et jeudis soirs.

Lire&faire lire les mardis midi à la maternelle.

VIII. Outils

Le projet d'animation

1. Présentation

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activité et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise (grand jeu) comme sur un fonctionnement.

2. Créer son propre projet d'animation

Les objectifs :

- quels sont-ils ?
- pourquoi ?
- comment les atteindre ?

Le temps :

- la durée du projet
- prévoir la durée et le temps de préparation du projet
- faire l'échéancier du projet

Le lieu :

- le ou les lieux de déroulement du projet
- le lieu de repli en cas d'imprévu

L'organisation :

- prévoir la sensibilisation
- les animateurs concernés par le projet
- définition des rôles de chacun
- définir et prévoir les activités ainsi que leur contenu
- à qui s'adresse le projet ?
- prévoir et anticiper le matériel nécessaire pour l'ensemble du projet
- le projet a-t-il un nom ?

L'évaluation

- pouvons-nous la faire avec les enfants, de quelle manière ?
- prévoir les temps d'animation (ou, quand, comment ?)
- comment se fait l'évaluation, quels sont les outils ?

Le Projet d'activité

1. Présentation

Le projet d'activité détaille précisément l'activité prévue et sert de repère à l'animateur qui doit se référer à la fiche qu'il aura remplie lors de son activité.

2. Exemple

<u>Nom de l'activité</u>	
<u>La finalité</u> -pourquoi je fais cette activité -l'intérêt pour les enfants	
<u>Nombre d'enfants concernés</u> -activité adaptée à l'âge des enfants, en tenant compte de leurs besoins et de leur rythme	
<u>Le lieu et la mise en place</u> -à l'Alae, en sorties, dans la commune	
<u>La durée</u>	
<u>La sensibilisation</u> -sous quelle forme ?	
<u>Le déroulement et le contenu de l'activité</u>	
<u>Anticiper la sécurité</u> -lieu, temps de repos, sécurité ?	

Évaluation École/Alae

L'outil suivant est proposé dans une logique de travail d'équipe, il doit permettre de structurer l'échange et de cibler des enjeux prioritaires sur lesquels se mobiliser.

Fonctionnement

Ils sont organisés en 6 familles, qui constituent 6 séries et 18 sous-séries. A chaque série correspondent des mots clés qui peuvent nous aider à appréhender l'enjeu que la question soulève.

Rythmes de Vie	Reconstitution/ Perte d'énergie Libération/Contrainte Récupération/Fatigue
Espaces Aménagements	Diffusion/Massification. Individualisation/ In différenciation. Diversification.
Attitudes Educatives	Ecoute, autorité et régulation
Lien parental	Accueil, continuité, contractualisation.
Liaison Ecole	Circulation, concertation et coopération.
Situations proposées	Dépense physique, ressourcement imaginaire et construction de relations.

Encadrements/sécurité

Sorties et déplacements	<p>Le code de la route impose aussi aux groupes un comportement de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none">- utilisation obligatoire des trottoirs- marche sur le côté droit en l'absence de trottoir- un animateur ouvre la marche, un autre la ferme attention de ne pas étirer la file. <p>Pour toute traversée de passage piéton :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 animateurs doivent encadrer le passage à 5 mètres de chaque côté- Le nombre d'animateurs ne sera jamais inférieur à 2- Toute sortie est soumise à l'autorisation de la directrice.- Avant de sortir, établir la liste écrite avec noms et prénoms des enfants et la remettre à la directrice du ALAE (trousse de secours obligatoire) et port d'un gilet.
PPMS intrusion ou confinement	Chaque année un exercice PPMS est organisé par site (PPMS risques majeurs et PPMS intrusion)
Alerte incendie	Chaque année un exercice évacuation incendie est organisé par site.

Tableau récapitulatif des projets/actions équipe Alae MARIE LOUISE DISSARD 2024-2025

Projet	Public	Objectifs	quand	Lieu	Finalité
Projet « Au petit potager »	3/5 ans	Découvrir la biodiversité qui nous entoure	Sur les temps du soir	En extérieur bac potager	Connaitre les différentes plantes selon les saisons
Projet motricité et grand jeu	4/6 ans	Travailler la solidarité, la coordination	Sur les temps du soir	Extérieur/intérieur	Connaitre et comprendre les jeux à règles pour la rentrée au CP
Projet sur la différence	3/5 ans	Vivre ensemble	2 fois par semaine	Salle magique	Même si on est différent on a les mêmes droits
Projet cuisine	3/5 ans	Travailler développer l'autonomie	1 fois par semaine	cantine	Développer leurs connaissances et connaitre de nouveaux goûts
Coloriage	3/6 ans	Prendre plaisir à colorier des dessins	1 fois par semaine	Salle magique	Faire des affiches pour les exposer aux parents
Projet contes et histoires	3/6 ans	Développer l'imaginaire	2 fois par semaine	Coin cheminée	Amener les enfants au goût de la lecture
Projet pixel Art	Tous publics	Favoriser la créativité	Une fois le midi et une fois le soir	Salle art plastique/ Cantine élémentaire	Petite exposition pour les parents
Création d'un livre	Cp/ ce	Développer l'imaginaire	Deux midis	Salle art plastique	Fabriquer un livre fabriqué aux autres
Projet chorale	Tous publics	Découvrir les musiques	Les midis	Salle atelier	Spectacle aux parents et rencontre intergénérationnelle
Projet jeux collectifs	Tous publics	Cohésion d'équipe	Midi et soir	En extérieur	Développer un esprit d'entraide
Découverte de la pratique du football	CP/CE	Faire découvrir le foot à un public novice	Lundi et mardi midi	Cour du bas	Donner envie aux enfants de faire du sport

Projet	Public	Objectifs	quand	Lieu	Finalité
Projet Fambine en lien avec l'école	Tous publics	Prise de conscience écologique en faisant une mascotte	Tous les jeudis midis	Salle art plastique	Proposer une mascotte en lien avec le projet de l'école
Projet jeux de société	Tous publics	Création de jeux de société avec les enfants	Tous les lundis midis	Salle art plastique	Jouer avec de nouveaux jeux imaginés par les enfants
Projet battle	CE2/CM2	Pratiquer une activité artistique	Tous les mardis	Salle poly bât A	Rencontre inter alae en Mai
Création bijoux	Tous publics	Développer leur imagination et créer de petits bijoux	Un soir par semaine	Salle art plastique	Devenir de petits créateurs
« Les petites bêtes »	CE/CM	Découvrir la biodiversité environnante	Les lundis midi	extérieur	Création d'habitat pour les insectes et observation
Projet mondialito	Ce/CM	Développer l'esprit d'équipe et l'esprit de compétition et le fair play	Les jeudis midi	extérieur	
Jeux de peinture	CE/CM	Création activités manuelles en lien avec les saisons		Arts plastiques	Création de diverses activités manuelles
danse	CE/CM	Permettre aux enfants de découvrir la danse en s'amusant	Extérieur intérieur	Lundi	Spectacle en fin d'année
Projet découverte sport collectif	CP/CM	Permettre aux enfants de découvrir des sports qu'ils ne connaissent pas	Terrain sportif de l'école	jeudi	Finir chaque cycle sportif par des tournois
Projet gestion du temps	Ulis	Avoir des repères dans le temps, dans la structure.	partout	Tous les jours	Aider les enfants dans l'organisation de leur année
Projet tournoi d'échec	CP/CE1 CE2/CM2	Apprendre les règles et jouer entre copains	ludomotion	Lundi et vendredi	Développer l'esprit logique